

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE MARIN

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « DUCREY Yoann TP DUCREY Yohann TP - 965, rue de la Centrale 74190 PASSY » en date du 7 octobre 2024 afin de réglementer la circulation sur le Chemin de Marin pour lui permettre de procéder à des travaux de pose de chambre et conduites réseaux AEP dans la période comprise entre le 18 octobre 2024 et le 26 octobre 2024 inclus.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ; Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE:

Article 1er:

Dans la période comprise entre le 18 octobre 2024 et le 26 octobre 2024 inclus, la circulation sera alternée sur le Chemin de Marin, se faisant par demi-chaussée depuis le carrefour formé par l'Allée de Marin jusqu'au numéro de voirie n° 210 du Chemin de Marin.

Article 2:

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3:

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « DUCREY Yoann TP ».

Article 4:

Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise « DUCREY Yoann TP ».

Article 5:

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6:

Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, au SIABS, à l'entreprise « DUCREY Yoann TP », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 7 octobre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 08/10/2024 Télétransmis Sous-préfecture le 08/10/2024 Le Maire,

Stéphane ALLARD